

**Délibérations du  
Comité Syndical**

**EPIDROPT**

**EPIDROPT**

**Syndicat mixte ouvert**

**Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage  
24500 EYMET**

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

**Séance du 30 janvier 2023**

**Délibération n° DE\_2023\_010**

Date de la convocation : 26/01/2023

**Membres**

**en exercice :**

**17**

*L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.*

**Présents : 12**

**Votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24), Daniel BARBE (CD 33)

**Présents non votants :**

**Représentés :**

**Excusés :** Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

**Absents :** Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33)

**Secrétaire de séance :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

**Objet : Réalisation d'un Contrat de prêt d'un montant de 450 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du projet de rehausse du lac de la Ganne (47). Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe "ressource BEI".**

Monsieur le président rappelle que pour réaliser la rehausse du lac de la Ganne, un prêt long est nécessaire pour financer l'autofinancement du projet.  
Des demandes ont été faites auprès du Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque des territoires.

**Estimation CACG actualisation octobre 2022**

<b>Evaluation des dépenses d'investissement ( Euros HT)</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Etudes techniques et réglementaires+ frais enquête publique (141576,35 HT déjà financé)		
Maitrise d'œuvre avec PRO	102 000,00	
Travaux rehausse, hors prises d'eau étagées	1 089 375,00	
Prise d'eau étagées avec changement vanne de fond	327 415,00	
Achat Foncier (+frais notaire +SAFER) + opération de bornage+ pêche sauvegarde	110 000,00	
Contrôle géotechnique externe phase travaux+ Coordination hygiène et sécurité	17 000,00	
<b>COUT TOTAL Projet par barrage</b>	<b>1 645 790,00</b>	<b>1 974 948,00</b>
<b>COUT TOTAL Projet par barrage financé par la Région/FEADER</b>	<b>1 586 712,96</b>	
<b>Evaluation des recettes d'investissement</b>	<b>GANNE +</b>	
Participations CD 47 (15%)	194 200	
Subventions prévisionnelles (50%/80% Région/ou fonds européens)	1047230	
<b>Autofinancement ( Euros HT)</b>	<b>404 360</b>	
TVA (20%)	329 158	
intérêts Prêt relais FCTVA (2 ans) au taux de 2 %	7 338	
FCTVA (16,404% sur le montant TTC)	323 970	
TVA non récupérable	5 188	
<b>Autofinancement total (avec intérêts Prêt relais FCTVA + TVA non récupérée)</b>	<b>416 886</b>	
Hypothèse de durée de remboursement	20,00	
Hypothèse de taux d'intérêt	4,00%	
Montant charges d'investissement mensuel	2526	
<b>Montant des charges annuelles d'investissement /an</b>	<b>30 312,00</b>	
<b>EXCEDENT GESTION REALIMENTATION CA 2020</b>	<b>40495</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>10183</b>	

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires ont fait des propositions :

Banque	durée	taux	Marge	nature du taux	frais	échance
Crédit Agricole	15	4,17%		Fixe	415,00 €	Constante
Crédit Agricole	15	2,417%	1,741	variable		variable
Crédit Agricole	20	4,25%		Fixe		Constante
Crédit Agricole	20	2,417%	1,85	variable		variable
Caisse Epargne	15	3,77%	1,32	variable	1 300,00 €	progressif
Caisse Epargne	20	3,83%	1,38	variable	1 300,00 €	progressif
Banque des territoires	25 à 50 ans	livret A + 0,40 %		variable	0,06 % du montant de chaque ligne du taux fixe	variable
Banque des territoires	15	3,44%				constante
Banque des territoires	20	3,49%				constante
Banque des territoires	25	3,49%				constante

**Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :**

- Pour le financement de cette opération, le Président d'Epidropt est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 450 000.00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : \*AQUA-PRET**

**Montant : 450 000.00 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Taux d'intérêt annuel fixe : 3,49 %** (selon le barème du mois de février 2023)

*Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 4,60 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

**Amortissement : Déduit (échéances constantes)**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 %** (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son président, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 02 février 2023  
et publié ou notifié  
le 02 février 2023

Le président,  
Stéphane FARESIN